

# Département de Haute-Marne

## Commune de VERBIESLES

**ARRÊTÉ N°09/2023**

PORTANT SUR LA NUMEROTATION D'UNE HABITATION RUE DE LA MARNE

VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2213-28 ;

Considérant qu'il convient de procéder à la numérotation d'une habitation, rue de la Marne ;

**ARRETE :**

**Article 1.** Il est prescrit la numérotation suivante rue de la Marne ;

<u>Propriétaire :</u>	<u>Référence cadastrale :</u>	<u>Numérotation :</u>
Mr Maxime Gauthier	AA 0142	13

**Article 2.** Copie du présent arrêté sera transmise à :

- Le service du cadastre de Chaumont
- La poste de Chaumont
- La DDT
- Au propriétaire

Fait à Verbiesles,  
Le 27 juin 2023,  
Le Maire  
Marie-Noëlle Hubert

